

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
VIENNE



429629

Dénomination : ALUMINIUM DE BOURGOIN

n° de gestion : 2001B00310

n° d'identification : 401 834 411

n° de dépôt : A2011/000794

Date du dépôt : 17/02/2011

Pièce : rapport du commissaire aux comptes du
18/10/2010

ADB ALUMINIUM DE BOURGOIN

Société par Actions Simplifiée

ZA Lafayette

38790 SAINT GEORGES D'ESPERANCHE

Rapport du Commissaire aux Comptes Sur la réduction du capital par annulation d'actions achetées

Assemblée générale extraordinaire du 3 novembre 2010

CHRISTOPHE COLLIN

Commissaire aux Comptes inscrit près la cour d'appel de
LYON

LE BOURG

69380 CHARNAY

Tel : 06.80.59.72.80

Télécopie : 04.78.15.00.71

E-mail : ccaudit@orange.fr

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En ma qualité de commissaire aux comptes de la société ALUMINIUM DE BOURGOIN et en exécution de la mission prévue aux articles L. 225-204 et R. 225-156 du code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, j'ai établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée ainsi que notre avis sur l'opportunité et les modalités de l'achat d'actions envisagé.

J'ai effectué mes travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences conduisant à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières et à analyser l'opportunité et les modalités de l'achat d'actions envisagé.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre société de 2 535 de ses propres actions de 17,00 Euros de nominal chacune, au prix unitaire de 37,70 Euros, soit globalement 95 569,50 Euros. La réduction de capital envisagée serait de 43 095,00 Euros pour le ramener de son montant actuel de 268 940 Euros à 225 845 Euros.

Le solde issu de la différence entre la réduction de capital et le montant de rachat des actions sera imputé sur la réserve légale à hauteur de 4 309,00 Euros et sur les autres réserves à hauteur de 48165,50 Euros.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur l'opportunité et les modalités de l'achat d'actions envisagé, ni sur les causes et conditions de l'opération qui réduira le capital de votre société de 268 940 Euros à 225 845 Euros ; étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société, de ses propres actions.

Charnay, le 18 octobre 2010

Le Commissaire aux Comptes



Christophe COLLIN